



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize, le jeudi vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Fixation de la dotation de
solidarité communautaire pour
l'année 2016

Décision n° 16 04 16

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Christian Dragoni, Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Gérard Branda, Jacques Saulay, Georges Gaede, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Marc Leroy, Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Messieurs Jean Nicolas, Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Martine Brun par Monsieur Maurice Lavagna, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Gérard De Zordo, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Jean-Claude Vallauri.

Absents excusés : Messieurs Cyril Piazza, Michel Lottier, Mesdames Edith Lonchamp, Béatrice Ellul.

Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance

Vu l'article 1609 nonies du code général des impôts ;

Vu l'article 185 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Considérant que les recettes prévisionnelles de l'année 2016 permettent à la communauté de communes, après avoir assuré ses compétences tant en matière d'investissements que de fonctionnement, après avoir versé l'attribution de compensation aux communes, de disposer d'un solde ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Décide, pour l'exercice 2016, d'instituer une dotation de solidarité communautaire au bénéfice des treize communes qui composent la communauté de communes : Bendejun, Berre les Alpes, Blausasc, Cantaron, Châteauneuf Villevieille, Coaraze, Contes, Drap, L'Escarène, Lucéram, Peille, Peillon, Touët de l'Escarène.

Détermine, pour l'année 2016, le montant de la dotation de solidarité communautaire à 15 € par habitant, soit pour chaque commune :

Communes	Nombre d'habitants (recensement actualisé au 01/01/2016)	Dotation de solidarité 2016
BENDEJUN	963	14 445
BERRE LES ALPES	1 294	19 410
BLAUSASC	1 483	22 245
CANTARON	1 372	20 580
CHATEAUNEUF	901	13 515
COARAZE	816	12 240
CONTES	7 381	110 715
DRAP	4 344	65 160
L'ESCARENE	2 498	37 470
LUCERAM	1 234	18 510
PEILLE	2 366	35 490
PEILLON	1 502	22 530
TOUET DE L'ESCARENE	305	4 575
	26 459	396 885

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20160428-160416-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2016

Le Président
E. Mari

